

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
29 MARS 2011

Reprise du procès Corrie au tribunal d'Haïfa avec le témoignage du commandant de l'unité du bulldozer

Le procès met en lumière la responsabilité d'Israël dans le délit d'homicide manifestant non violent

(Haïfa, Israël - 29 mars 2011) - Après une pause de cinq mois, la cour de district d'Haïfa reprendra, le dimanche 3 avril, les audiences du procès civil intenté par la famille de Rachel Corrie contre l'État d'Israël pour délit d'homicide, à Rafah, Gaza, le 16 mars 2003. Rachel était une étudiante américaine, activiste et militante pour les droits de l'homme qui a été écrasée par un bulldozer Caterpillar D9R alors qu'elle protestait, de façon non violente, contre la démolition de maisons palestiniennes.

Il est prévu que le commandant de l'unité qui a tué Rachel témoigne. Connu par le tribunal sous les initiales S.R., il supervisait le travail du bulldozer depuis un véhicule blindé de transport de troupes stationné sur les lieux. Alors que de nombreux témoins militaires ont été autorisés à témoigner sur l'affaire derrière un écran pour protéger leur identité - une mesure sécuritaire tout à fait inhabituelle - il est prévu que S.R. témoigne à visage découvert parce que le public connaît déjà son identité.

Le procès civil a commencé il y a plus d'un an, en mars 2010, avec les témoignages de quatre collègues de Rachel appartenant au Mouvement international de solidarité (International Solidarity Movement - ISM) qui ont assisté à son assassinat. Lors d'une seconde phase qui a commencé le 5 septembre, le gouvernement a présenté neuf témoins, dont l'enquêteur en chef de la police militaire, le chauffeur et le commandant du bulldozer qui a renversé et tué Rachel.

Le juge Oded Gershon a accédé à la requête du gouvernement de protéger les identités de plusieurs témoins, les autorisant à témoigner derrière un écran. La famille Corrie a fait valoir que ces mesures de protection tout à fait inhabituelles portaient atteinte à leur droit à un procès public, équitable et transparent, mais la Cour suprême israélienne a refusé leur appel.

“Tandis que nous voyons actuellement des jeunes gens au Moyen-Orient protestant de façon non violente et luttant pour leurs libertés et leurs droits, ce procès semble encore plus pertinent,” a dit la mère de Rachel, Cindy Corrie. “Alors que notre famille continue de demander des comptes au gouvernement israélien pour sa réponse à l'action non vio-

lente de Rachel, nous exigeons que tous les gouvernements et les militaires respectent le droit des peuples à se rassembler et à protester de façon pacifique, qu'ils répondent de façon non violente à ces protestations et qu'ils soient tenus pour responsables de leurs actions."

L'action en justice affirme que l'homicide de Rachel était intentionnel ou, alternativement, que le gouvernement israélien a fait preuve de négligence en autorisant des soldats et des commandants militaires israéliens à agir imprudemment en utilisant un bulldozer militaire blindé sans tenir compte de la présence de civils non armés et non violents à Rafah. Elle avance également que l'armée israélienne n'a pris aucune mesure appropriée et nécessaire pour protéger la vie de Rachel, en violation des obligations en vertu du droit israélien et international.

Le gouvernement d'Israël argue que l'homicide de Rachel a eu lieu dans le cadre d'un conflit armé dans une zone militaire fermée et qu'il doit être considéré comme un "fait de guerre", et une "action d'État", ce qui absout le gouvernement et l'armée de toute responsabilité.

Le 4 novembre, dernière séance du tribunal avant une longue pause, le commandant du bulldozer qui a renversé Rachel a témoigné sur l'emplacement de son corps immédiatement après l'incident. Sa version a contredit radicalement le témoignage antérieur du conducteur du bulldozer, qui était assis à côté de lui dans la cabine. Le commandant, dont la tâche est d'être une deuxième paire d'yeux et de diriger le mouvement du bulldozer, a témoigné que le corps de Rachel était placé entre le bulldozer et le tas de terre (corroborant les témoignages des collègues ISM de Rachel ainsi que les preuves photographiques). Mis devant les divergences entre les deux déclarations, les deux soldats ont collé à leurs versions des faits, "Il dit ce qu'il a vu, je dis ce que j'ai vu," a dit le commandant du bulldozer.

"Je trouve cela au-delà de l'incompétence qu'un avocat général militaire ferme ce dossier sans complément d'enquête," a dit Craig Corrie, le père de Rachel, après la dernière session de novembre. Les enquêteurs ont-ils tenté de concilier les témoignages entre leurs propres soldats ? Des contradictions et des révélations stupéfiantes étayaient l'opinion du gouvernement US et la nôtre qu'il n'y a eu aucune enquête crédible dans cette affaire."

Des représentants de l'ambassade des États-Unis et de nombreuses organisations locales et internationales pour les droits de l'homme étaient présents aux audiences.

Les prochaines audiences auront lieu les 3 et le 6 avril, entre 9h et 16h, devant le juge Oded Gershon, au tribunal de district d'Haïfa, 12 Palyam St., Haïfa, Israël. Une ou plusieurs sessions supplémentaires sont prévues.

Pour connaître les mises à jour, les modifications éventuelles de calendrier du tribunal et les informations, visitez la page "Trial Update" du site Rachel Corrie Foundation: <http://rachelcorriefoundation.org/trial>.

Pour des questions liées à la presse, prenez contact à:
press@rachelcorriefoundation.org / En Israël, appelez Sarah au + 972-52-952-2143